



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d' une artère sur le territoire de
la commune de Meyrin

du - 2 décembre 1996

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Meyrin du 10 septembre 1996;
vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature;
vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des
bâtiments du 19 février 1975;

ARRÊTE

Il est donné le nom de:

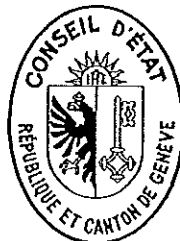
Rue des Entreprises CV-61506

A l'artère sans issue, desservant diverses entreprises, située à la hauteur
de la forêt sur la rue du Bois-du-Lan

Cette dénomination entre en vigueur le 1er mars 1997

Communiqué à :

Intérieur : 3 ex.
Finances : 1 ex.
Police : 2 ex.
Travaux : 3 ex.
Chancellerie : 1 ex.
Sautier : 1 ex.
Burr. Hab. : 1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat: